

Commune de Marcilhac-sur-Célé

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vendredi 26 juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2024

Présents :

Sandra ZOGRAPHOS, Véronique JOURDAN, Éric LAVILLE, Henri-Paul LIEURADE Laurent LE MOING, Jean-François BLUM, Jean-Paul MIGNAT

Absents excusés

Éric ROUSSEAU (procuration à Jean-François Blum), Michel DELPECH (procuration à Eric LAVILLE), Carine LE LOUREC (procuration à Sandra ZOGRAPHOS)

Secrétaire de séance : Henri-Paul LIEURADE

ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de participation financière par ALGO Lot
- 2) Délibération : compétence petite enfance pour le Grand Figeac
- 3) Plan local d'urbanisme, avis de la Commune
- 4) Colloque déchets..
- 5) La Poste : renouvellement du contrat
- 6) Eclairage municipal
- 7) Réunion publique du 15 août
- 8) Questions diverses

1 / Demande de participation financière par ALGO Lot

L'association des médecins du Centre Hospitalier du Lot désire doter la nouvelle unité de soins palliatifs de Cahors (ouverture: octobre 2024) d'une baignoire médicalisée. Pour réaliser cet investissement, elle propose que chaque Commune du Département verse 100 €.

La proposition est acceptée (8 voix pour et 2 abstentions). Un retour sur la réalisation effective de l'achat est demandé.

2 / Délibération : compétence petite enfance pour le Grand Figeac

Ce point qui concerne le schéma d'accueil de la petite enfance a déjà été voté par le Grand Figeac ; il porte sur une modification mineure des statuts est adopté à l'unanimité.

3 / Plan local d'urbanisme, avis de la Commune

Le PLUI a été adopté par le Conseil Communautaire (7 voix contre et 11 abstentions). Il sera appliqué dès la fin de l'année.

Jean-François BLUM indique que, pour Marcilhac, le zonage des terrains à bâtir est très restreint. et que, pour la première fois, les zones agricoles sont figées. Il insiste sur la qualité du document qui repose sur un travail important. De plus, des révisions régulières seront possible. Par ailleurs, une réunion publique est prévue pour décider de la réalisation d'une enquête publique.

Suite à la discussion, la version actuelle du PLUI est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

4 / Colloque déchets

Ce colloque sur la collecte et le tri des déchets se tiendra à Cahors, en septembre. Eric LAVILLE et Jean-Paul MIGNAT y participeront.

5 / La Poste : renouvellement du contrat

Le contrat entre la Commune et la Direction de la Poste arrive à terme. Le Maire propose de prolonger le contrat de 6 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 / Eclairage municipal

Henri-Paul LIEURADE propose de retarder l'heure d'extinction de l'éclairage municipal, pendant la période estivale, fixée actuellement à 23h. En effet durant cette période, les horaires de fin d'animation ou de spectacle excèdent souvent 23h et augmentent les risques de chutes nocturnes. Eric LAVILLE indique qu'il fera le nécessaire prochainement.

7 / Réunion publique du 15 août, à 10h30

L'ordre du jour de la réunion sera prochainement adressé aux intervenants concernés, après consultation. Compte tenu des différentes manifestations du 15 août organisées par le Comité des fêtes, la date retenue est le 18 août.

8 / Questions diverses

Situation du chemin communal de Marcihac à Sauliac

Jean-François BLUM met l'accent sur la dangerosité de ce chemin, sur la portion Doujac – Monteils. Il propose de retirer ce chemin rural du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La proposition est adoptée par 9 voix pour et une abstention.

Avancement des travaux de restauration de l'église

Compte tenu du retard important (environ 4 ans) dans la réalisation de la prochaine phase de travaux, la Directrice Générale des services du Grand-Figeac, Cindy SCHULTZ, a décidé de suivre de près le dossier. Elle propose de rechercher un nouvel architecte en chef des Monuments Historiques, en remplacement de Jean-Louis REBIERE. En effet, ce dernier n'a fourni aucun des dossiers nécessaires pour l'avancement du projet. Le conseil municipal approuve cette solution.

Un point sur l'Ecole

Véronique JOURDAN précise que suite au départ de l'instituteur, Guillaume GIMENEZ, c'est Violaine DEBELLE qui aura la responsabilité des élèves inscrits à l'école de Marcihac.

Une concertation plus grande entre les instituteurs de la vallée est attendue, à partir de la rentrée des classes.

De plus l'organisation de projets parents/enfants communs aux 3 écoles est fortement envisagée.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée la séance est levée à 19 h 43